

EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE

OBJET: stationnement Place Notre Dame

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande de Madame BAILLY LEGRAND

CONSIDERANT : que pour permettre le stationnement des véhicules, il est nécessaire de réglementer le stationnement sur la Place Notre Dame.

ARRETE

Article 1er : Le stationnement sera interdit devant le numéro 1 Place Notre Dame sur 1 place de stationnement.

Le jeudi 9 novembre 2023 de 08h00 à 12h00

Article 2 : Des panneaux réglementaires posés à la diligence des Services techniques porteront ces dispositions à la connaissance des usagers.

Article 3 : La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.

Arbois, le 19 octobre 2023
Le Maire

Valérie DEPIERRE

